

Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds
Séance du lundi 11 avril 2016

Rapport d'information du Conseil communal du 23 mars 2016 relatif à la construction du Nouvel Hôtel Judiciaire (NHOJ) par l'Etat de Neuchâtel sur la parcelle n°18192 du cadastre de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La qualité et la clarté. Voilà sans doute la manière la plus appropriée de désigner le rapport qui nous est présenté ce soir, mais aussi l'ensemble du projet relatif à la construction du Nouvel Hôtel Judiciaire, communément appelé le NHOJ.

L'idée de ce dernier ne date pas d'hier : suite aux réformes fédérales des procédures de justice, les autorités neuchâteloises ont été amenées à envisager, dès 2007, le regroupement des tribunaux de première instance, ainsi que le Ministère public, lesquels sont dispersés sur plusieurs sites dans le Canton. Il a donc fallu prévoir le NHOJ que nos autorités ont jugé utile d'implanter à La Chaux-de-Fonds. Depuis, une importante et étroite collaboration entre notre Ville et le Canton a été mise en place, avec notamment la réalisation d'un concours d'architecture. Cela fait donc de nombreuses années que des réflexions sont menées et nous en tenons aujourd'hui le fruit entre les mains.

Dans l'ensemble, plusieurs éléments nous semblent essentiels à relever :

- Premièrement, non seulement le NHOJ répond aux exigences fédérales que nous ne pouvons ignorer, mais sa réalisation tient compte également des besoins actuels de notre système judiciaire. En effet, à l'heure actuelle, les infrastructures restent insuffisantes et éloignées des unes et des autres. De plus, aussi triste qu'il soit, le nombre de cas liés à la justice est toujours en constante augmentation. Il est donc nécessaire de mettre en place une structure cohérente pour le bon fonctionnement de l'appareil judiciaire. Cela offrira également un accès digne et sécurisé aux justiciables et à leurs mandataires, leurs évitant ainsi de se croiser, avec trop de promiscuité, dans les salles d'attente et les couloirs, comme c'est parfois le cas aujourd'hui ;
- Deuxièmement, la construction du NHOJ à La Chaux-de-Fonds représente un choix stratégique et rationnelle dans l'organisation judiciaire, puisqu'elle prendra place à proximité de l'établissement de détention de La Promenade – récemment renouvelé – et du SISPOL qui abrite la police neuchâteloise, les procureurs et le SIS des Montagnes neuchâteloises. Il y a donc, effectivement, une réelle volonté de créer un pôle judiciaire, afin d'assurer une cohérence dans la chaîne pénale, mais aussi une meilleure gestion des risques en termes de sécurité pour la population neuchâteloise ;
- Troisièmement, la création du NHOJ dans le nouveau quartier « Le Corbusier » est un choix intelligent. En effet, avec un bâtiment situé entre la route et le rail ; en plein cœur de la ville ; dans des locaux adaptés et convertibles à l'avenir ; chauffé à distance lors de nos hivers enneigés mais ensoleillés ; et à proximité des commerces de détail et de restauration, les prochains occupants et interlocuteurs du Nouvel Hôtel Judiciaire auront de quoi s'épanouir dans le cadre de leur travail, et qui sait, peut-être que certains viendront à l'avenir installer leurs études d'avocats, voire même, par la suite,

venir habiter dans notre Ville. Nous y voyons donc une haute valorisation de l'économie résidentielle avec tout ce qu'elle amènera de positif à notre cité. La réalisation, en outre, d'un parking souterrain répond à un besoin des utilisateurs de véhicules automobiles qui se déplaceraient vers le NHOJ, mais aussi pour les Chaux-de-Fonniers, puisque la moitié de cette espace sera publique ;

- Quatrièmement, une chose est certaine : la gare et ses alentours vivent un renouveau essentiel et concret, qui s'inscrit dans la mobilité durable. Avec son acceptation à plus de 84%, le projet « Mobilité 2030 » représente, en ce sens, un tournant-clé pour notre Ville, mais surtout – et il faut le dire – nos Montagnes neuchâteloises dans sa globalité ;
- Dernièrement – et en toute franchise – le projet est sans doute judicieux et légitime, ne serait-ce que du point de vue de la juste répartition des services dans notre Canton. D'ailleurs, le Tribunal cantonal, en tant qu'autorité de recours, conserve son siège à Neuchâtel ; l'équilibre nous semble donc assuré. Il est également important de relever qu'il s'agit du troisième pouvoir qui viendra s'installer dans notre Ville, et surtout, d'un bâtiment cantonal. Nous ne pouvons donc que nous en réjouir, haut et fort !

Finalement, un clin d'œil s'impose au projet architectural « Piano Nobile » – littéralement, l'« étage noble ou principal » – qui a su se distinguer parmi les 56 projets reçus dans les délais, sur un total de 70 inscriptions, comme le relève le rapport détaillé du jury du concours d'architecture. Le concept s'inscrit, à juste titre, avec noblesse, dans les nombreuses exigences préétablies et il convient, à ce titre, de saluer le travail des architectes, du jury et du maître d'ouvrage.

Par la même occasion, nous tenons aussi à féliciter nos autorités de mener à bien ce projet et le nouveau quartier « Le Corbusier », en réalisant dans ce dernier des bureaux, des logements pour personnes âgées, des appartements privés, ainsi qu'en ayant l'intention d'y créer d'éventuelles classes primaires. Le nouveau bâtiment cantonal d'utilité publique qui s'y insérera – à savoir le NHOJ – permettra de compléter cet espace de mixité générationnelle, sociale et fonctionnelle. L'ouverture d'un café au NHOJ viendra sans doute parfaire cette cohabitation en termes d'animation.

Dès lors, le NHOJ se profile comme un investissement justifié et une plus-value considérable pour tous ses acteurs cantonaux, régionaux et locaux, mais aussi pour la population neuchâteloise dans son ensemble. Le Parti socialiste se réjouit donc entièrement de l'achat de la parcelle concernée par l'État de Neuchâtel et y voit un pas important dans la réalisation de ce magnifique projet.

En somme, vous l'aurez compris, le Parti socialiste prend acte du présent rapport avec la plus grande réjouissance.

Nous apprenons également que le projet sera présenté dans une large mesure à la population en mai prochain. À ce titre, le Conseil communal pourrait-il nous dire quelle stratégie communicationnelle elle entend mettre en place, afin de présenter au mieux le projet à nos citoyens et pour convaincre également nos députés ?

Enfin, l'équité vient du cœur, la justice de la raison ! Et c'est en ses termes, que nous espérons vivement que notre Grand Conseil acceptera prochainement ce projet.

Je vous remercie de votre attention.

Oğuzhan Can, PS